

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 9 mars 2017**

---

Délibération n° 2017 - 9/03/2017 – 4

*Approbation de conventions ou contrats emportant versement de subvention  
ou engageant l'université de Bourgogne*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 24 voix pour, 2 abstentions:**

**les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne suivants :**

**Pôle des Affaires juridiques et institutionnelles PAJI**

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires	Objet	Montant de la subvention
7795	P.A.J.I.	20/02/2017	Association FOODTECH DIJON- BOURGOGNE FRANCHE-COMTE Place des Nations Unies 21000 DIJON	Convention de partenariat entre l'université de Bourgogne et l'association FOODTECH DIJON- BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE consistant à un versement d'une subvention de 10000 € TTC dans le cadre des actions développées par l'association	10 000,00 €

Pôle RECHERCHE

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires Financeurs	Objet	Montant de la subvention
2017-0003	ICB M. Alain DEREUX	10/01/2017	Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche Comté	Convention de reversement - Plateforme ARCEN CARNOT - Labex ACTION - Avenant n°1	9 750,00 €

Dijon, le 10 mars 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement